



Commune de Bardonnex

Dans sa séance du 17 novembre 2009, le Conseil municipal a pris la délibération suivante:

**CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 40'000.-
DESTINÉ À LA MISE EN PLACE DE L'ARROSAGE AUTOMATIQUE
SUR LE TERRAIN B DU STADE DE FOOTBALL DE COMPESIÈRES**

Considérant,

- La mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain A du stade de football en 2005,
- La mise en place, lors de cette opération, des attentes et des disponibilités nécessaires pour une installation sur le terrain B,
- La volonté d'augmenter la qualité d'entretien du terrain B par la commune exprimée lors du vote du budget 2009,
- La demande formelle du Compesières FC concernant l'automatisation de l'arrosage du terrain B,
- La logique de rationalisation pour l'entretien du terrain ainsi que pour la qualité des arrosages que cet investissement représente,
- le préavis favorable, à l'unanimité, de la commission des routes, travaux et emplacements communaux du 3 novembre 2009,
- La loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire et des adjoints,

le Conseil municipal décide

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 40'000.- destiné à la mise en place de l'arrosage automatique sur le terrain B du stade de football de Compesières,
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements 3400.500.00 puis de la passer à l'actif du bilan, 3400.141.00,
3. D'amortir la dépense sur une durée de 10 ans, de 2011 – 2020, par le compte de fonctionnement, 3400.331.00,
4. D'attribuer 1% du montant des travaux effectifs au fonds de décoration une fois le projet réalisé.

Cette délibération a été prise par 13 voix pour et 1 abstention.

Le délai pour demander un référendum expire le 24 décembre 2009

Bardonnex, le 24 novembre 2009

Helen SCHNEUWLY, Présidente